EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTÉ

L'an deux mil QUINZE
Le 19 Février à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 12 février 2015

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, Mme MONTANES Véronique, M FAVARD Jean-Luc, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, M ANTOINAT Guy, M POINTET Pierre, M BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie, M AUGAGNEUR Gilles, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc (arrivé à 19h10), M PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M MARC Gérard, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M PRETRE Daniel, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37 Nombre de présents : 34 Nombre de votants : 37

Excusés : M MATRAY Jean-Luc, Mme VAGINAY Hélène, Mme LAPALUS Sylvie, Mme NORHADIAN-URBAIN Sandrine.

Pouvoirs : M MATRAY Jean-Luc à Mme MONTANES Véronique, Mme LAPALUS Sylvie à M POINTET Pierre, Mme NORHADIAN-URBAIN Sandrine à M BERTHELIER Bruno.

Election d'un secrétaire de séance : Mme Mercedes CARRENO (St Denis de Cabanne)

N°2015/N°015

OBJET : TAXE DE SEJOUR 2015

Monsieur le Vice-président en charge du tourisme informe le Conseil Communautaire des modifications apportées par la loi de finances pour 2015 notamment en créant une catégorie pour les chambres d'hôtes dont les tarifs, décidés par la collectivité, devront obligatoirement se situer entre 0,20 € et 0,75 €. Les équivalences de tarifs pour les chambres d'hôtes en fonction des catégories d'hébergement qui se pratiquaient jusqu'alors ne sont plus admises car sans assise juridique désormais.
M le Vice-Président en charge du tourisme précise que la commission tourisme réunie le 3 février 2015 a proposé de fixer à 0.50 € le tarif pour les chambres d'hôtes, ceci pour tenir compte du fait de ne pas être supérieur aux hébergements classés 2 * tout en marquant par ailleurs une différenciation notable avec les campings notamment.
Les tarifs par personne et par nuit seraient ainsi :

Hébergements	Tarifs en vigueur sur le Pays de Charlieu Belmont
4 *	**0.80**
3 *	**0.60**
2 *	**0.50**
1 *	**0.40**
Non classés	**0.40**
Chambres d'hôtes	**0.50**
Camping 3 étoiles, 4 étoiles, 5 étoiles	**0.30**
Camping non classé, 1 étoile, 2 étoiles	**0.20**

Le terme « hébergement » désigne les autres types d'hébergements que les campings et les chambres d'hôtes : les hôtels, résidences de tourisme, meublés, gîtes.

* = étoiles, épis, clés et autres symboles de classement

Par ailleurs le régime des exonérations obligatoires a été entièrement revu et limité à certains cas. Il n'existe plus aucune exonération facultative.
Sont désormais exonérés de taxe de séjour uniquement :

- Les personnes mineures. Cette décision s'inscrit dans le cadre de la politique familiale afin de faciliter le départ en vacances des familles.
- Les titulaires d'un contrat de travail saisonnier employés dans la commune ou groupement de communes ;
- Les personnes bénéficiant d'un hébergement d'urgence ou d'un relogement temporaire ;

Oui cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil Communautaire :

- Valide la grille tarifaire de la taxe de séjour (au réel) comme ci-dessus à compter du 1er mars 2015,
- Approuve le reversement de la taxe de séjour à l'office de tourisme du Pays de Charlieu Belmont de la totalité des sommes collectées.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter du..... 02 MARS 2015
Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

Le Président de la Communauté de Communes

M René VALORGE

Charlieu-Belmont Communauté

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20150302-N2015-015-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/03/2015
Publication : 02/03/2015

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTÉ

L'an deux mil QUINZE
Le 19 Février à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 15 février 2015

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, Mme MONTANES Véronique, M FAVARD Jean-Luc, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, M ANTOINAT Guy, M POINTET Pierre, M BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie, M AUGAGNEUR Gilles, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc (arrivé à 19h10), M PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M MARC Gérard, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M PRETRE Daniel, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37 Nombre de présents : 34 Nombre de votants : 37

Excusés : M MATRAY Jean-Luc, Mme VAGINAY Hélène, Mme LAPALUS Sylvie, Mme NORHADIAN-URBAIN Sandrine.

Pouvoirs : M MATRAY Jean-Luc à Mme MONTANES Véronique, Mme LAPALUS Sylvie à M POINTET Pierre, Mme NORHADIAN-URBAIN Sandrine à M BERTHELIER Bruno.

Election d'un secrétaire de séance : Mme Mercedes CARRENO (St Denis de Cabanne)

N°2015/N°016

OBJET : REVISION STATUTS DE L'OFFICE DE TOURISME ET CONVENTION POUR LA GESTION DU TRESOR DE LA BENISSON-DIEU

M. le Vice Président en charge du tourisme et de la culture rappelle les éléments de contexte : le clocher de l'Abbaye de La Bénisson-Dieu a été entièrement réhabilité en 2006. La commune, propriétaire des lieux, a porté la maîtrise d'ouvrage de la réhabilitation extérieure. La Communauté de Communes, dans le cadre de sa compétence tourisme, a porté la maîtrise d'ouvrage de la rénovation intérieure (4 salles) et de leur aménagement scénographique pour y exposer divers objets liturgiques et retracer l'histoire de cette ancienne abbaye cistercienne. Ceci constitue le Trésor de l'Abbaye de La Bénisson-Dieu.
La Communauté de Communes pourrait confier la gestion du Trésor de l'Abbaye de La Bénisson-Dieu à l'office de tourisme du Pays de Charlieu-Belmont (Cf proposition de modification de l'article 2.2 des statuts de l'office de tourisme et son annexe n°2) et une convention devrait clarifier les rôles et missions de chacune des parties (Commune, Office de Tourisme et Communauté).

Oui cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil Communautaire :

- Modifie les statuts de l'Office de Tourisme en conséquence ci annexés,
- Autorise le Président à signer la convention tripartite avec la commune de la Bénisson Dieu ci annexée.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter du.....06 MARS 2015
Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

Le Président de la Communauté de Communes

M René VALORGE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-200035202-20150306-N2015-016-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/03/2015
Publication : 06/03/2015

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTÉ

L'an deux mil QUINZE
Le 19 Février à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 12 février 2015

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, Mme MONTANES Véronique, M FAVARD Jean-Luc, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, M ANTOINAT Guy, M POINTET Pierre, M BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie, M AUGAGNEUR Gilles, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc (arrivé à 19h10), M PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M MARC Gérard, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M PRETRE Daniel, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37 Nombre de présents : 34 Nombre de votants : 37

Excusés : M MATRAY Jean-Luc, Mme VAGINAY Hélène, Mme LAPALUS Sylvie, Mme NORHADIAN-URBAIN Sandrine.

Pouvoirs : M MATRAY Jean-Luc à Mme MONTANES Véronique, Mme LAPALUS Sylvie à M POINTET Pierre, Mme NORHADIAN-URBAIN Sandrine à M BERTHELIER Bruno.

Election d'un secrétaire de séance : Mme Mercedes CARRENO (St Denis de Cabanne)

N°2015/N°017

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION REGION RHONE-ALPES DANS LE CADRE DU CDDRA DU ROANNAIS POUR LES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU BATIMENT DU MUSEO'PARC DU MARINIER (30 %)

M. le Vice Président délégué au Tourisme et à la Culture rappelle que le conseil communautaire du 27 février 2014 avait délibéré favorablement pour faire réaliser des travaux dans un bâtiment appartenant à VNF, mais faisant l'objet d'une convention d'occupation temporaire depuis 2000, afin de pouvoir y accueillir des groupes. Le montant prévisionnel des travaux était évalué à 15 000 € HT.

Depuis, les devis ont été remis à jour et reprécisés ainsi le montant prévisionnel des travaux est de 18 000 € HT (reprise de la toiture, création de sanitaire, peinture murs et sol, reprise électricité).
VNF a donné son accord pour une subvention de 4 500 €. La Région Rhône-Alpes, via le CDDRA du Roannais, pourrait intervenir à hauteur de 30 % du HT.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil Communautaire :

- Autorise le Président à demander une subvention à la Région Rhône-Alpes, via le CDDRA du Roannais, à hauteur de 30 % du HT soit 5 400 €.
- Autorise le Président à lancer les travaux dès lors que la région aura accusé réception du dossier complet
- Dit que la dépense est prévue en investissement au budget principal

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter du.....06 MARS 2015
Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

Le Président de la Communauté de Communes

M René VALORGE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-200035202-20150306-N2015-017-DE

Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 06/03/2015
Publication : 06/03/2015

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTÉ

L'an deux mil QUINZE
Le 19 Février à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 12 février 2015

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, Mme MONTANES Véronique, M FAVARD Jean-Luc, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, M ANTOINAT Guy, M POINTET Pierre, M BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie, M AUGAGNEUR Gilles, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc (arrivé à 19h10), M PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M MARC Gérard, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M PRETRE Daniel, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37 Nombre de présents : 34 Nombre de votants : 37

Excusés : M MATRAY Jean-Luc, Mme VAGINAY Hélène, Mme LAPALUS Sylvie, Mme NORHADIAN-URBAIN Sandrine.

Pouvoirs : M MATRAY Jean-Luc à Mme MONTANES Véronique, Mme LAPALUS Sylvie à M POINTET Pierre, Mme NORHADIAN-URBAIN Sandrine à M BERTHELIER Bruno.

Election d'un secrétaire de séance : Mme Mercedes CARRENO (St Denis de Cabanne)

N°2015/N°018

OBJET : MEDIATHEQUE : MISE A DISPOSITION GRATUITE PAR LA MEDIATHEQUE DEPARTEMENTALE

Monsieur le Vice Président en charge du tourisme et de la culture rappelle que la Communauté de Communes souhaite développer l'accès du public à internet et aux nouvelles ressources numériques proposées par la Médiathèque Départementale. Dans ce but, elle sollicite l'aide du Conseil Général de la Loire pour la mise à disposition de 2 postes informatiques pour la Médiathèque Intercommunale.
C'est pourquoi, Monsieur le Président, demande au Conseil communautaire de bien vouloir l'autoriser à signer une convention spécifique de mise à disposition de matériel informatique (MAD) avec le conseil Général de la Loire. .

Oui cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil Communautaire :

- Autorise le Président à signer une convention spécifique de mise à disposition de matériel informatique (MAD) avec le conseil Général de la Loire.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter du..... 06 MARS 2015
Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

Le Président de la Communauté de Communes

M René VALORGE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20150306-N2015-018-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/03/2015
Publication : 06/03/2015

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTÉ

L'an deux mil QUINZE
Le 19 Février à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 12 février 2015

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, Mme MONTANES Véronique, M FAVARD Jean-Luc, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, M ANTOINAT Guy, M POINTET Pierre, M BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie, M AUGAGNEUR Gilles, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc (arrivé à 19h10), M PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M MARC Gérard, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M PRETRE Daniel, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37 Nombre de présents : 34 Nombre de votants : 37

Excusés : M MATRAY Jean-Luc, Mme VAGINAY Hélène, Mme LAPALUS Sylvie, Mme NORHADIAN-URBAIN Sandrine.

Pouvoirs : M MATRAY Jean-Luc à Mme MONTANES Véronique, Mme LAPALUS Sylvie à M POINTET Pierre, Mme NORHADIAN-URBAIN Sandrine à M BERTHELIER Bruno.

Election d'un secrétaire de séance : Mme Mercedes CARRENO (St Denis de Cabanne)

N°2015/N°019

OBJET : MARCHE DE CONSTRUCTION DES ATELIERS PARTAGES DE LA ZA DES 4 VENTS A BELMONT-DE-LA-LOIRE

Monsieur le Président présente le projet d'avenant :
Avenant n°2 - Lot 3 - Charpente Métallique - entreprise MONT : 348 € HT – Montant initial du Marché : 113 826 € HT - Avenant 1 : 1 810 € HT

Montant initial du Lot 3	113 826 € HT
Avenant n°1 – Conseil du 22 Mai 2014	1 810 € HT
Montant des travaux supplémentaires objets de l'Avenant n°2	348 € HT
Détail de ces travaux	
Modification de charpente suite au changement de niveau des bâtiments 1 et 2 : cisaillage perçage de plats, reprise des montants File 6, pointage soudage façon de raidissage et recoupe des éléments soudés gênants, reprise de l'apprêt antirouille	
Montant final Lot 3 avec Avenants 1 et 2	115 984 € HT

Oui cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil Communautaire :

- Valide l'avenant présenté ci-dessus,
- Autorise le Président à le signer.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter du.....10 MARS 2015
Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

Le Président de la Communauté
de Communes

M René VALORGE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042200035202-20150310-N2015-019-DE

Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 10/03/2015
Publication : 10/03/2015

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTÉ

L'an deux mil QUINZE
Le 19 Février à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 12 février 2015

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, Mme MONTANES Véronique, M FAVARD Jean-Luc, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, M ANTOINAT Guy, M POINTET Pierre, M BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie, M AUGAGNEUR Gilles, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc (arrivé à 19h10), M PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M MARC Gérard, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M PRETRE Daniel, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37 Nombre de présents : 34 Nombre de votants : 37

Excusés : M MATRAY Jean-Luc, Mme VAGINAY Hélène, Mme LAPALUS Sylvie, Mme NORHADIAN-URBAIN Sandrine.

Pouvoirs : M MATRAY Jean-Luc à Mme MONTANES Véronique, Mme LAPALUS Sylvie à M POINTET Pierre, Mme NORHADIAN-URBAIN Sandrine à M BERTHELIER Bruno.

Election d'un secrétaire de séance : Mme Mercedes CARRENO (St Denis de Cabanne)

N°2015/N°020

OBJET : MARCHE DE CONSTRUCTION DES ATELIERS PARTAGES DE LA ZA DES 4 VENTS A BELMONT-DE-LA-LOIRE

M. le Président présente le projet d'avenant :
Avenant n° 2 – Lot 4 - Etanchéité couverture bardage – entreprise ETANCOBA : 394 € HT – Montant initial du Marché : 251 356,19 € HT – Avenant 1 : 1 047,73 €

Montant initial du Lot 4	251 356,19 € HT
Avenant n°1 – Conseil du 22 Mai 2014	1 047,73 € HT
Montant des travaux supplémentaires objets de l'Avenant n°2	394 € HT
Détail de ces travaux	
Fourniture et pose de sorties en toiture supplémentaires pour ventilation des locaux chaudières comprenant découpe du complexe, costières métalliques, ajustement de l'isolation et de la partie courante et relevé d'étanchéité	
Montant final du Lot 4 avec Avenants 1 et 2	252 797,92

Oui cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil Communautaire :

- Valide l'avenant présenté ci-dessus,
- Autorise le Président à le signer.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter du.....10 MARS 2015
Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

Le Président de la Communauté de Communes

M René VALORGE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-200035202-20150310-N2015-020-DE
Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/03/2015
Publication : 10/03/2015

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTÉ

L'an deux mil QUINZE
Le 19 Février à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 12 février 2015

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, Mme MONTANES Véronique, M FAVARD Jean-Luc, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, M ANTOINAT Guy, M POINTET Pierre, M BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie, M AUGAGNEUR Gilles, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc (arrivé à 19h10), M PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M MARC Gérard, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M PRETRE Daniel, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37 Nombre de présents : 34 Nombre de votants : 37

Excusés : M MATRAY Jean-Luc, Mme VAGINAY Hélène, Mme LAPALUS Sylvie, Mme NORHADIAN-URBAIN Sandrine.

Pouvoirs : M MATRAY Jean-Luc à Mme MONTANES Véronique, Mme LAPALUS Sylvie à M POINTET Pierre, Mme NORHADIAN-URBAIN Sandrine à M BERTHELIER Bruno.

Election d'un secrétaire de séance : Mme Mercedes CARRENO (St Denis de Cabanne)

N°2015/N°021

OBJET : ZA DES 4 VENTS A BELMONT-DE-LA-LOIRE : BRANCHEMENT DE L'ARMOIRE ECLAIRAGE PUBLIC :

Les travaux de construction des Ateliers Partagés étant achevés, il convient aujourd'hui de mettre en service l'éclairage public de la ZA des 4 Vents.
Pour ce faire, il y a lieu d'envisager des travaux de branchement de l'armoire EP Poste ZA des 4 Vents.

Financement :
Coût du projet actuel :

Détail	Montant HT travaux	% - PU	Participation collectivité
Branchement C5 armoire EP ZA des 4 vents	444 €	68,0 %	302 €
Total			302 €

Ces contributions sont indexées sur l'indice TP 12.

Conformément à ses statuts (article 2 notamment) et aux modalités définies par son Comité et son Bureau, le Syndicat Intercommunal d'Energies de la Loire peut faire réaliser des travaux pour le compte de ses adhérents.
Par transfert de compétences de la Collectivité, il assure la maîtrise d'ouvrage des travaux faisant l'objet de la présente. Il perçoit en lieu et place de la Collectivité, les subventions éventuellement attribuées par le Conseil Général de la Loire, le Conseil Régional Rhône-Alpes, l'Union Européenne ou d'autres financeurs.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil Communautaire :

- Prend acte que le SIEL, dans le cadre des compétences transférées par la Communauté de Communes, assure la maîtrise d'ouvrage des travaux de « branchement armoire EP Poste ZA des 4 Vents » dans les conditions indiquées ci-dessus, étant entendu qu'après étude des travaux, le dossier sera soumis à Monsieur le Président pour information avant exécution.

- Approuve le montant des travaux et la participation prévisionnelle de la Collectivité, étant entendu que le fonds de concours sera calculé sur le montant réellement exécuté (302.00 €) et amortir ce fonds de concours sur 1 an.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter du.....10 MARS 2015
Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

Le Président de la Communauté de Communes

M René VALORGE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20150310-N2015-021-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/03/2015
Publication : 10/03/2015

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTÉ

L'an deux mil QUINZE
Le 19 Février à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 12 février 2015

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, Mme MONTANES Véronique, M FAVARD Jean-Luc, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, M ANTOINAT Guy, M POINTET Pierre, M BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie, M AUGAGNEUR Gilles, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc (arrivé à 19h10), M PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M MARC Gérard, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M PRETRE Daniel, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37 Nombre de présents : 34 Nombre de votants : 37

Excusés : M MATRAY Jean-Luc, Mme VAGINAY Hélène, Mme LAPALUS Sylvie, Mme NORHADIAN-URBAIN Sandrine.

Pouvoirs : M MATRAY Jean-Luc à Mme MONTANES Véronique, Mme LAPALUS Sylvie à M POINTET Pierre, Mme NORHADIAN-URBAIN Sandrine à M BERTHELIER Bruno.

Election d'un secrétaire de séance : Mme Mercedes CARRENO (St Denis de Cabanne)

N°2015/N°022

OBJET : PRIX DE VENTE DES PARCELLES SITUEES SUR LA PLATEFORME DE LA ZA DES 4 VENTS A BELMONT-DE-LA-LOIRE

Monsieur le Président rappelle que par délibération en date du 18 Avril 2011, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Canton de Belmont-de-la-Loire a fixé le prix de vente des parcelles de la Zone des 4 Vents à Belmont-de-la-Loire à 9,50 € HT/m².
Par délibération en date du 30 Mai 2013, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Charlieu Belmont a confirmé le prix de vente des terrains desservis mais non lotis à 9,50 € HT/m².
Consécutivement à la préparation des terrains pour la construction des ateliers partagés sur cette zone, une quatrième plateforme terrassée d'une surface totale de 8 663 m² est aujourd'hui commercialisable. Ainsi la Communauté propose donc à la commercialisation des terrains terrassés c'est-à-dire avec une certaine valeur ajoutée. Il convient donc aujourd'hui de définir un nouveau prix de vente.

Le prix proposé est de 13 € HT/m² pour les parcelles de la plateforme existante terrassée située sur la zone d'activités des 4 Vents à Belmont-de-la-Loire (ce prix tient compte des coût du terrassement).

Oui cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil Communautaire :

- Fixe le prix de vente de la parcelle (désignation provisoire « G » d'une superficie de 8663 m²) à 13 € HT le m².

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter du.....10 MARS 2015
Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

Le Président de la Communauté de Communes

M René VALORGE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-200035202-20150310-N2015-022-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/03/2015
Publication : 10/03/2015

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTÉ

L'an deux mil QUINZE
Le 19 Février à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 12 février 2015

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, Mme MONTANES Véronique, M FAVARD Jean-Luc, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, M ANTOINAT Guy, M POINTET Pierre, M BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie, M AUGAGNEUR Gilles, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc (arrivé à 19h10), M PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M MARC Gérard, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M PRETRE Daniel, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37 Nombre de présents : 34 Nombre de votants : 37

Excusés : M MATRAY Jean-Luc, Mme VAGINAY Hélène, Mme LAPALUS Sylvie, Mme NORHADIAN-URBAIN Sandrine.

Pouvoirs : M MATRAY Jean-Luc à Mme MONTANES Véronique, Mme LAPALUS Sylvie à M POINTET Pierre, Mme NORHADIAN-URBAIN Sandrine à M BERTHELIER Bruno.

Election d'un secrétaire de séance : Mme Mercedes CARRENO (St Denis de Cabanne)

N°2015/N°023

OBJET : VENTE SUR LA ZA DES 4 VENTS A BELMONT-DE-LA-LOIRE

Monsieur le Président informe le Conseil qua par courrier en date du 13 Février 2015, Madame Diana Poli, gérante de l'entreprise Créations Bignon située à Belmont-de-la-Loire, a fait part de son intention d'acquérir un terrain sur la Zone d'Activités des 4 Vents à Belmont-de-la-Loire.
Cette entreprise qui fabrique du linge de maison haut de gamme avec des broderies personnalisées est située dans des locaux appartenant à Monsieur Codello (ancien gérant) et embauche actuellement 6 personnes.
Madame Poli envisagerait la construction d'un bâtiment d'une surface d'environ 500 m² (extensible), sur un terrain d'environ 2 500 m².

Pour rappel par délibération en date du 30 Mai 2013, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Charlieu Belmont a confirmé le prix de vente des terrains desservis mais non lotis (hors plateforme) situés sur la ZA des 4 Vents à Belmont-de-la-Loire à 9,50 € HT/m².

Oui cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil Communautaire :

- Valide le principe de la vente à Mme Poli d'un terrain de 2 500m² environ à 9.50 € HT sur la ZA des 4 vents à Belmont de la Loire pour la partie non desservie ou à 13 € HT pour la partie terrassée,
- Autorise le Président à engager les démarches utiles.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter du.....10 MARS 2015
Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

Le Président de la Communauté de Communes

M René VALORGE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-200035202-20150310-N2015-023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/03/2015
Publication : 10/03/2015

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTÉ

L'an deux mil QUINZE
Le 19 Février à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 12 février 2015

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, Mme MONTANES Véronique, M FAVARD Jean-Luc, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, M ANTOINAT Guy, M POINTET Pierre, M BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie, M AUGAGNEUR Gilles, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc (arrivé à 19h10), M PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M MARC Gérard, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M PRETRE Daniel, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37 Nombre de présents : 34 Nombre de votants : 37

Excusés : M MATRAY Jean-Luc, Mme VAGINAY Hélène, Mme LAPALUS Sylvie, Mme NORHADIAN-URBAIN Sandrine.

Pouvoirs : M MATRAY Jean-Luc à Mme MONTANES Véronique, Mme LAPALUS Sylvie à M POINTET Pierre, Mme NORHADIAN-URBAIN Sandrine à M BERTHELIER Bruno.

Election d'un secrétaire de séance : Mme Mercedes CARRENO (St Denis de Cabanne)

N°2015/N°024

OBJET : RETENUES DE GARANTIE : TRAVAUX ABATTOIR

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire que des travaux ou des réparations restent en attente à l'abattoir, ils concernent les entreprises suivantes :

Lot 0 – Réhabilitation de la Station de Prétraitement
Entreprise Titulaire du marché EAU PURE
Groupement : Chavany / Vallorge / Eau Pure
Montant total des situations : 139 038,31 € HT
Montant de la retenue de garantie : 6 951,92 € HT

Lot 11 – Fluides Chauffage Ventilation
Entreprise Titulaire du marché : LARUE
Montant total des situations : 205 636,51 € HT
Montant de la retenue de garantie : 10 281,83 € HT

Ainsi, la Communauté de Communes se voit dans l'obligation de faire intervenir à ses frais d'autres entreprises pour la réalisation de travaux urgents non exécutés par les titulaires des lots ci dessus. C'est pourquoi M. le Président demande l'autorisation d'émettre les titres correspondants au montant des travaux dans la limite de la retenue de garantie laquelle sera affectée à la réparation des travaux non-exécutés par les entreprises elles-mêmes.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil Communautaire :

- Valide la libération de la retenue de garantie du lot 0 au profit de la Communauté
- Valide la libération de la retenue de garantie du lot 11 au profit de la Communauté
- Autorise le Président à émettre les titres des montants nécessaires aux travaux non exécutés par les 2 entreprises défaillantes (dabs la limite des montants retenus en garantie) et dit que cette somme sera affectée à l'exécution des travaux par une autre entreprise.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter du..... 10 MARS 2015
Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication

Le Président de la Communauté
de Communes
M René VALORGE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-200035202-20150310-N2015-024-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 10/03/2015
Publication : 10/03/2015

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTÉ

L'an deux mil QUINZE
Le 19 Février à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 12 février 2015

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, Mme MONTANES Véronique, M FAVARD Jean-Luc, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, M ANTOINAT Guy, M POINTET Pierre, M BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie, M AUGAGNEUR Gilles, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc (arrivé à 19h10), M PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M MARC Gérard, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M PRETRE Daniel, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37 Nombre de présents : 34 Nombre de votants : 37

Excusés : M MATRAY Jean-Luc, Mme VAGINAY Hélène, Mme LAPALUS Sylvie, Mme NORHADIAN-URBAIN Sandrine.

Pouvoirs : M MATRAY Jean-Luc à Mme MONTANES Véronique, Mme LAPALUS Sylvie à M POINTET Pierre, Mme NORHADIAN-URBAIN Sandrine à M BERTHELIER Bruno.

Election d'un secrétaire de séance : Mme Mercedes CARRENO (St Denis de Cabanne)

N°2015/N°025

OBJET : REDEVANCE VALORISATION DES BOUES

M le Vice-Président en charge de l'environnement explique que comme évoqué lors d'un précédent conseil il y a lieu de déterminer le montant de la redevance valorisation des boues pour 2015 en tenant compte de l'harmonisation de cette prestation aux 9 communes du canton de Belmont :

Compte tenu des éléments financiers et techniques suivants :

- Recettes nécessaire en 2015 = 246 000 €
- Utilisation de l'excédent reporté = 45 000 €
- Besoin de recouvrement pour 2015 = 201 000 €
- Nbre d'usagers (estimation) = 8 817
- Conso moyenne par usager (estimation) = 71 m3
- Arrêté du 6 aout 2007 : part fixe < part variable * 120 * 0,4

La nouvelle redevance pour 2015 serait : part fixe = 9,1 € part variable 0,1929 €

Oui cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil Communautaire :

- Fixe la part fixe à 9,10 € et la part variable à 0,1929 € pour l'année 2015.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter du.....10 MARS 2015
Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

Le Président de la Communauté de Communes

M René VALORGE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20150310-N2015-025-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/03/2015
Publication : 10/03/2015

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTÉ

L'an deux mil QUINZE
Le 19 Février à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 12 février 2015

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, Mme MONTANES Véronique, M FAVARD Jean-Luc, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, M ANTOINAT Guy, M POINTET Pierre, M BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie, M AUGAGNEUR Gilles, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc (arrivé à 19h10), M PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M MARC Gérard, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M PRETRE Daniel, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37 Nombre de présents : 34 Nombre de votants : 37

Excusés : M MATRAY Jean-Luc, Mme VAGINAY Hélène, Mme LAPALUS Sylvie, Mme NORHADIAN-URBAIN Sandrine.

Pouvoirs : M MATRAY Jean-Luc à Mme MONTANES Véronique, Mme LAPALUS Sylvie à M POINTET Pierre, Mme NORHADIAN-URBAIN Sandrine à M BERTHELIER Bruno.

Election d'un secrétaire de séance : Mme Mercedes CARRENO (St Denis de Cabanne)

N°2015/N°026

OBJET : PROLONGATION DECLARATION D'INTERET GENERAL POUR LE PROGRAMME JARNOSSIN

M le Vice-Président en charge de l'environnement rappelle que le contrat du Jarnossin s'est terminé fin 2014. La communauté de communes de Charlieu Belmont a sollicité les financeurs : Agence de l'Eau Loire-Bretagne et le Conseil général de la Loire pour la signature d'un avenant d'un an afin de pouvoir terminer le programme d'actions inscrit au programme (sur 2015).

Dans le cadre de ce programme une Déclaration d'Intérêt Général (DIG) a été déposé en amont du démarrage de ce contrat.

Un arrêté nous a été délivré par Monsieur Le préfet de la Loire ; arrêté n° DT-10-670 ; en date du 28 septembre 2010 et ce pour une période de 5 ans.

Cependant, le programme d'actions n'étant pas terminé et des travaux devant encore avoir lieu durant l'année 2015 voir sur 2016, notamment pour les actions de continuité écologique : franchissabilité d'ouvrages sur le Jarnossin sur la commune de Jarnosse.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil Communautaire :

- Autorise le Président à solliciter une prolongation jusqu'à fin 2016 de la DIG en cours et à procéder aux démarches utiles.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter du.....06 MARS 2015
Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

Le Président de la Communauté de Communes

M René VALORGE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-200035202-20150306-N2015-026-DE

Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 06/03/2015
Publication : 06/03/2015

République Française –Département de la Loire 2015-

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTÉ

L'an deux mil QUINZE
Le 19 Février à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 12 février 2015

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, Mme MONTANES Véronique, M FAVARD Jean-Luc, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, M ANTOINAT Guy, M POINTET Pierre, M BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie, M AUGAGNEUR Gilles, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc (arrivé à 19h10), M PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M MARC Gérard, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M PRETRE Daniel, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37 Nombre de présents : 34 Nombre de votants : 37

Excusés : M MATRAY Jean-Luc, Mme VAGINAY Hélène, Mme LAPALUS Sylvie, Mme NORHADIAN-URBAIN Sandrine.

Pouvoirs : M MATRAY Jean-Luc à Mme MONTANES Véronique, Mme LAPALUS Sylvie à M POINTET Pierre, Mme NORHADIAN-URBAIN Sandrine à M BERTHELIER Bruno.

Election d'un secrétaire de séance : Mme Mercedes CARRENO (St Denis de Cabanne)

N°2015/N°027

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE SUIVI DE LA QUALITE DES EAUX

Monsieur le Vice Président en charge de l'environnement rappelle que la Communauté de Communes, à travers le contrat territorial de milieux aquatiques du Jarnossin, mène une politique de suivi et d'amélioration des eaux du bassin versant du Jarnossin.
Depuis plusieurs années, elle opére dans le cadre du suivi du réseau départemental de la qualité des eaux, des prélèvements et analyses sur 2 stations de son réseau local.
Les données sont alors versées au réseau départemental (une troisième station est suivie sur le bassin versant et est prise en charge par le réseau)
Depuis les années 2000, ces données étaient collectées par un prestataire sur ces 3 stations. Depuis 2014, il est demandé que le prestataire affecté à ces prélèvements et analyses soit agréé.
Aussi nous avons dû changer de prestataire et nous nous sommes « calés » sur le prestataire retenu dans le cadre du marché signé par le CG42 pour le suivi départemental , ceci afin de faciliter ce dernier , d'avoir les mêmes protocoles de suivi , mais aussi de faire des économies d'échelle.
Charlieu-Belmont communauté a donc choisi de confier cette prestation au BE Aquabio pour une campagne de prélèvements et d'analyses sur deux stations du bassin versant du Jarnossin. Ces deux stations référencée s localement 91 et 97sont situées sur le Jarnossin médian et amont.

Code RD	Code National	Bassin versant	réseau	Cours d'eau	commune	localisation	X	Y
31	4014900	Jarnossin	Réseau complémentaire CG42	Jarnossin	Pouilly sous Charlieu	Rajasse : aval du pont RD 482	736905	2126942
91	4014800	Jarnossin	Réseau Local	Jarnossin	Coutouvre	Verbord aval confluence du ruisseau du Tesche	744271	2122847
97	4014780	Jarnossin	Réseau local	Jarnossin	Villers	Aval ruisseau rive droite et ancienne décharge	746850	2125872

Le marché passé avec le prestataire concerne 6 campagnes de prélèvements et d'analyses suivant la prestation suivante :
- prélèvements d'eaux superficielles et mesures in-situ (température, conductivité, Ph, 02 dissous)
- analyses d'eaux suivant le protocole du réseau départemental (marché CG42)
- mesure de débit

Cette année il est envisagé de faire un suivi IBG (prélèvement et classement des macros invertébrées permettant de déterminé la qualité des eaux). Les données seront transmises aussi bien au réseau départemental pour les compiler et les exploiter qu'à notre structure.

Organisme ou collectivité apportant une aide financière	**Montant subventionnable HT ou TTC**	**Forme et Taux**	**Montant de la contribution attendue**
AELB	5 241.36	50 % subvention	2 620.68
Charlieu Belmont communauté		autofinancement	2 620.68

Oui cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil Communautaire :

- Autorise le Président à solliciter une subvention de 50 % de l'agence de l'eau.
- Dit les dépenses et les recettes seront prévues au budget principal

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter du.....04 MARS 2015
Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

Le Président de la Communauté de Communes

M René VALORGE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20150304-N2015-027-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/03/2015
Publication : 04/03/2015

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTÉ

L'an deux mil QUINZE
Le 19 Février à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 12 février 2015

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, Mme MONTANES Véronique, M FAVARD Jean-Luc, M MARTIN Jean-Luc, M FAYOLLE Jean, M ANTOINAT Guy, M POINTET Pierre, M BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie, M AUGAGNEUR Gilles, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc (arrivé à 19h10), M PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M MARC Gérard, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M PRETRE Daniel, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37 Nombre de présents : 33 Nombre de votants : 36

Excusés : M MATRAY Jean-Luc, Mme LONGERE Christiane, Mme VAGINAY Hélène, Mme LAPALUS Sylvie, Mme NORHADIAN-URBAIN Sandrine.

Pouvoirs : M MATRAY Jean-Luc à Mme MONTANES Véronique, Mme LAPALUS Sylvie à M POINTET Pierre, Mme NORHADIAN-URBAIN Sandrine à M BERTHELIER Bruno.

Election d'un secrétaire de séance : Mme Mercedes CARRENO (St Denis de Cabanne)

N°2015/N°028

OBJET : CONVENTION D'ADHESION AUX PRESTATIONS « HYGIENE ET SECURITE » DU CDG42 DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA LOIRE

Monsieur le Président informe les membres du conseil communautaire que les collectivités adhérentes aux prestations "hygiène et sécurité" du CDG42 de la Loire bénéficient d'un service « information et conseil en prévention » donnant accès à l'ensemble des informations et de la documentation spécialisée diffusé sur le site Internet du CDG 42 et à des réponses individualisées à des questions réglementaires ou techniques particulières émises par la collectivité.

En complément de cette prestation, l'adhésion permet de bénéficier de missions « d'inspection hygiène et sécurité » obligatoires dont la périodicité est fixée au vu de l'effectif de la collectivité et, de missions « d'assistance individualisée en prévention » planifiées à leur demande dont les tarifs sont définis par délibération du Conseil d'administration du CDG42. L'ensemble de ces missions sont réalisées sur site par un Agent Chargé de la Fonction d'Inspection (ACFI).

Il est proposé aux membres du conseil municipal de solliciter le CDG42 pour les prestations « hygiène et sécurité » et d'autoriser à cette fin le Maire à conclure la convention correspondante dont le texte est soumis aux conseillers.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil Communautaire :

- Adhère aux prestations « hygiène et sécurité » du CDG42,
- Autorise Monsieur le Président à conclure la convention correspondante avec le CDG42 de la Loire annexée à la présente délibération soit 1 jour de visite et un temps de présence en réunion CHSCT soit un montant de 1226 €,
- Prévoit les crédits correspondants au budget de la collectivité.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter du.....04 MARS 2015
Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

Le Président de la Communauté de Communes
M René VALORGE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-200039202-20150304-N2015-028-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 04/03/2015
Publication : 04/03/2015

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTÉ

L'an deux mil QUINZE
Le 19 Février à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 12 février 2015

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, Mme MONTANES Véronique, M FAVARD Jean-Luc, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, M ANTOINAT Guy, M POINTET Pierre, M BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie, M AUGAGNEUR Gilles, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc (arrivé à 19h10), M PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M MARC Gérard, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M PRETRE Daniel, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37 Nombre de présents : 34 Nombre de votants : 37

Excusés : M MATRAY Jean-Luc, Mme VAGINAY Hélène, Mme LAPALUS Sylvie, Mme NORHADIAN-URBAIN Sandrine.

Pouvoirs : M MATRAY Jean-Luc à Mme MONTANES Véronique, Mme LAPALUS Sylvie à M POINTET Pierre, Mme NORHADIAN-URBAIN Sandrine à M BERTHELIER Bruno.

Election d'un secrétaire de séance : Mme Mercedes CARRENO (St Denis de Cabanne)

N°2015/N°029

OBJET : CONVENTION RELATIVE A L'ETABLISSEMENT DES DOSSIERS CNRACL PAR LE CENTRE DE GESTION DE LA LOIRE

Le Président rappelle :

- que le Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Loire est tenu d'accomplir des prestations obligatoires pour le compte de toutes collectivités et établissements publics qui lui sont affiliés. Cet établissement reçoit tous les ans notre contribution pour accomplir ces missions.
  De plus, à la demande expresse des collectivités affiliées, des services optionnels peuvent être proposés, c'est le cas en ce qui concerne la création du service dédié au conseil et au contrôle des dossiers retraite transmis par les collectivités affiliées. Pour chacun des services optionnels, l'équilibre financier doit être assuré et cela peut s'effectuer de plusieurs manières, à ce jour le Conseil d'Administration a préféré appliquer des participations financières en fonction des prestations offertes plutôt qu'un taux additionnel.
- que l'article 24 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée par la loi 2007-209 du 19 février 2007, autorise le Centre de Gestion à assurer toutes tâches en matière de retraite et d'invalidité pour le compte des collectivités territoriales et des établissements publics.

Le Président expose :

- que le Centre de Gestion a communiqué à la Communauté de Communes un projet de convention afin de se substituer à nous, pour accomplir les tâches afférentes à l'établissement des dossiers CNRACL, et à l'envoi des données dématérialisées relatives au droit à l'information de nos agents. S'agissant d'une mission particulière le Centre de Gestion propose que cette délégation s'effectue par nature de dossier, au vu d'une tarification fixée au 1er janvier de chaque année prévoyant la possibilité pour notre collectivité de la dénoncer annuellement si nous ne souhaitons pas excepter les nouvelles conditions financières.
- que la solution proposée, présente le double avantage de pérenniser ce service optionnel et de ne cotiser qu'en fonction de nos besoins, en connaissant au préalable les conditions financières de l'année à venir.

- que de plus, l'évolution de la réglementation en matière de retraite et plus particulièrement dans la gestion des dossiers, ou de l'étude du départ en retraite demandée par nos agents (avec estimation de pension), est de plus en plus complexe à maîtriser.

Le Conseil, après en avoir délibéré :

Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 24 modifié par la loi 2007-209 du 19 février 2007 ;

Vu le décret n° 85-643 du 26 juin 1985 relatif au Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 28, habilitant le président à agir sur délibération du Conseil d'Administration du 5 décembre 2007 ;

Vu la délibération n° 2013-10-23/02 du 23 octobre 2013 du conseil d'administration du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Loire, habilitant le Président à agir pour signer ladite convention.

Décide

Article 1er : d'accepter la proposition suivante :

De charger le Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Loire de prendre en charge l'établissement complet des dossiers CNRACL de notre collectivité à compter du 1er janvier 2015 jusqu'au 31 décembre 2017 sauf dénonciation par préavis de trois mois applicable selon les types de dossier ci-après détaillé, et selon les tarifs fixés par le Centre de Gestion pour l'année 2015 :

▪ La demande de régularisation de services :	50 €
▪ Le rétablissement au régime général et à l'Ircantec (RTB) :	61 €
▪ Le dossier de pension de vieillesse et de réversion (R15) :	61 €
▪ Le dossier de pré-liquidation suivie d'une liquidation de la pension vieillesse :	87 €
▪ Le dossier de retraite invalidité :	87 €
▪ Le dossier de validation de services :	87 €
▪ Droit à l'information (DI) : envoi des données dématérialisées de gestion des carrières	37 €
▪ DI : envoi des données dématérialisées de pré-liquidation – totalité des données :	61 €
▪ L'étude sur un départ en retraite et estimation de pension CNRACL	61 €
▪ Une permanence délocalisée dans la collectivité - vacation de 2 heures 30	230 €

Article 2 : l'assemblée délibérante autorise le Président à signer la convention en résultant.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter du..... 04 MARS 2015
Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

Le Président de la Communauté de Communes

M René VALORGE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20150304-N2015-029-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/03/2015
Publication : 04/03/2015

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTÉ

L'an deux mil QUINZE
Le 19 Février à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 12 février 2015

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, Mme MONTANES Véronique, M FAVARD Jean-Luc, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, M ANTOINAT Guy, M POINTET Pierre, M BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie, M AUGAGNEUR Gilles, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc (arrivé à 19h10), M PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M MARC Gérard, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M PRETRE Daniel, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37 Nombre de présents : 34 Nombre de votants : 37

Excusés : M MATRAY Jean-Luc, Mme VAGINAY Hélène, Mme LAPALUS Sylvie, Mme NORHADIAN-URBAIN Sandrine.

Pouvoirs : M MATRAY Jean-Luc à Mme MONTANES Véronique, Mme LAPALUS Sylvie à M POINTET Pierre, Mme NORHADIAN-URBAIN Sandrine à M BERTHELIER Bruno.

Election d'un secrétaire de séance : Mme Mercedes CARRENO (St Denis de Cabanne)

N°2015/N°030

OBJET : CONVENTIONS POUR LES DEEE

Monsieur le Vice Président en charge des déchets ménagers présente les modalités de la convention collecte DEEE en déchèteries :
- nécessité suite au nouvel agrément de l'éco-organisme coordonnateur OCAD3E pour la période 2015-2020 sur la base d'un nouveau cahier des charges et d'un nouveau barème
- les modalités restent sensiblement les mêmes (fourniture contenants, collecte et traitement gratuits).
- signature avec OCAD3E (organisme coordonnateur qui désigne un logisticien)
- avantages pour la collectivité :

  - hausse du prix de reprise à la tonne (40 à 44 € pour Belmont et 65 à 71 € pour Charlieu)
  - hausse du forfait part fixe trimestriel et suppression des critères d'éligibilité selon la population (soit 460 € par site au lieu de 780 € global actuellement que nous ramenions au nombre d'habitants)

- résiliation anticipée au 31 décembre 2014 de la convention actuelle pour un démarrage au 1er janvier 2015 (calé sur la durée de l'agrément)

Oui cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil Communautaire :

- Autorise le Président à signer cette convention pour un démarrage au 1er janvier 2015.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter du.....04 MARS 2015
Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

Le Président de la Communauté de Communes

M René VALORGE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-200035202-20150304-N2015-030-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/03/2015
Publication : 04/03/2015

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTÉ

L'an deux mil QUINZE
Le 19 Février à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 12 février 2015

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, Mme MONTANES Véronique, M FAVARD Jean-Luc, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, M ANTOINAT Guy, M POINTET Pierre, M BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie, M AUGAGNEUR Gilles, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc (arrivé à 19h10), M PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M MARC Gérard, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M PRETRE Daniel, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37 Nombre de présents : 34 Nombre de votants : 37

Excusés : M MATRAY Jean-Luc, Mme VAGINAY Hélène, Mme LAPALUS Sylvie, Mme NORHADIAN-URBAIN Sandrine.

Pouvoirs : M MATRAY Jean-Luc à Mme MONTANES Véronique, Mme LAPALUS Sylvie à M POINTET Pierre, Mme NORHADIAN-URBAIN Sandrine à M BERTHELIER Bruno.

Election d'un secrétaire de séance : Mme Mercedes CARRENO (St Denis de Cabanne)

N°2015/N°031

OBJET : CONVENTIONS POUR LES FILIERES NEONS AVEC OCAD3E

Monsieur le Vice président en charge des déchets ménagers présente les modalités de la convention collecte lampes/néons en déchèteries :

- nécessité suite au nouvel agrément de l'éco-organisme coordonnateur OCAD3E pour la période 2015-2020 sur la base d'un nouveau cahier des charges et d'un nouveau barème
- les modalités restent sensiblement les mêmes (fourniture contenants, collecte et traitement gratuits)
- signature convention avec OCAD3E (organisme coordonnateur) et signature convention Recylum (collecteur, soutiens financiers, formations etc) qui est elle-même annexée à celle d'OCAD3E
- avantage pour la collectivité :
    - forfait communication équivalent à la dernière convention mais les modalités sont simplifiées (plafond sur la durée de la convention au lieu d'un plafond par an que l'on n'utilise pas toujours)
- résiliation anticipée au 31 décembre 2014 de la convention actuelle pour un démarrage au 1er janvier 2015 (calé sur la durée de l'agrément)

Oui cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil Communautaire :

- Autorise le Président à signer cette convention pour un démarrage au 1er janvier 2015.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter du.....04 MARS 2015
Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

Le Président de la Communauté de Communes

M René VALORGE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-200035202-20150304-N2015-031-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/03/2015
Publication : 04/03/2015

République Française –Département de la Loire 2015-

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTÉ

L'an deux mil QUINZE
Le 19 Février à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 12 février 2015

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, Mme MONTANES Véronique, M FAVARD Jean-Luc, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, M ANTOINAT Guy, M POINTET Pierre, M BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie, M AUGAGNEUR Gilles, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc (arrivé à 19h10), M PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M MARC Gérard, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M PRETRE Daniel, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37 Nombre de présents : 34 Nombre de votants : 37

Excusés : M MATRAY Jean-Luc, Mme VAGINAY Hélène, Mme LAPALUS Sylvie, Mme NORHADIAN-URBAIN Sandrine.

Pouvoirs : M MATRAY Jean-Luc à Mme MONTANES Véronique, Mme LAPALUS Sylvie à M POINTET Pierre, Mme NORHADIAN-URBAIN Sandrine à M BERTHELIER Bruno.

Election d'un secrétaire de séance : Mme Mercedes CARRENO (St Denis de Cabanne)

N°2015/N°032

OBJET : MUTATION D'UN AGENT POUR INTEGRER LE SERVICE ADS

Monsieur le Vice Président en charge de l'urbanisme et de l'habitat précise que Mme Hamelin sera mutée à la Communauté de Communes au 3 mars 2015 sur la base d'un temps complet (grade rédacteur territorial au 8ème échelon (IB 436 et IBM 384) avec un reliquat d'ancienneté de 1 an au 1er février 2014. A cette occasion l'agent sollicite un temps partiel de droit à 60 %. Le comité technique s'est prononcé favorablement sur cette mutation et sur la quotité horaire du poste

Oui cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil Communautaire :

- Accepte la mutation au sein de la Communauté de Communes de Mme Hamelin à compter du 3 mars 2015 pour intégrer le service ADS et valider sa demande de temps partiel à 60 %.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter du.....06 MARS 2015
Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

Le Président de la Communauté de Communes

M René VALORGE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20150306-N2015-032-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/03/2015
Publication : 06/03/2015

République Française –Département de la Loire 2015-

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTÉ

L'an deux mil QUINZE
Le 19 Février à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 12 février 2015

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, Mme MONTANES Véronique, M FAVARD Jean-Luc, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, M ANTOINAT Guy, M POINTET Pierre, M BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie, M AUGAGNEUR Gilles, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc (arrivé à 19h10), M PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M MARC Gérard, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M PRETRE Daniel, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37 Nombre de présents : 34 Nombre de votants : 37

Excusés : M MATRAY Jean-Luc, Mme VAGINAY Hélène, Mme LAPALUS Sylvie, Mme NORHADIAN-URBAIN Sandrine.

Pouvoirs : M MATRAY Jean-Luc à Mme MONTANES Véronique, Mme LAPALUS Sylvie à M POINTET Pierre, Mme NORHADIAN-URBAIN Sandrine à M BERTHELIER Bruno.

Election d'un secrétaire de séance : Mme Mercedes CARRENO (St Denis de Cabanne)

N°2015/N°033

OBJET : LANCEMENT DE LA CONSULTATION POUR L'ACQUISITION D'UN LOGICIEL DE GESTION ADS

M. le Vice président en charge de l'aménagement et de l'urbanisme informe le Conseil Communautaire qu'après étude des possibilités de mutualisation de l'usage d'un logiciel avec le SIEL ou une autre communauté il s'avère que les conditions financières et matérielles n'y sont pas favorables. Une consultation en vue de l'acquisition d'un logiciel serait à lancer pour un montant estimatif de 20 000 € HT.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil Communautaire :

- Lance la consultation et autoriser le Président à signer le marché dans la limite de 20 000 € HT.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter du.....10 MARS 2015
Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

Le Président de la Communauté de Communes

M René VALORGE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20150310-N2015-033-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/03/2015
Publication : 10/03/2015

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTÉ

L'an deux mil QUINZE
Le 19 Février à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 12 février 2015

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, Mme MONTANES Véronique, M FAVARD Jean-Luc, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, M ANTOINAT Guy, M POINTET Pierre, M BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie, M AUGAGNEUR Gilles, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc (arrivé à 19h10), M PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M MARC Gérard, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M PRETRE Daniel, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37 Nombre de présents : 34 Nombre de votants : 37

Excusés : M MATRAY Jean-Luc, Mme VAGINAY Hélène, Mme LAPALUS Sylvie, Mme NORHADIAN-URBAIN Sandrine.

Pouvoirs : M MATRAY Jean-Luc à Mme MONTANES Véronique, Mme LAPALUS Sylvie à M POINTET Pierre, Mme NORHADIAN-URBAIN Sandrine à M BERTHELIER Bruno.

Election d'un secrétaire de séance : Mme Mercedes CARRENO (St Denis de Cabanne)

N°2015/N°034

OBJET : AVIS PLU D'ECOCHE

M. le Vice Président en charge de l'urbanisme et de l'habitat rappelle les éléments en lien avec le SCOT (examen par la commission en charge des questions d'urbanisme) :

- Consommation des droits à batir depuis l'approbation du Scot :
  1 PC secteur de Juin (dans la zone préférentielle d'urbanisation du SCoT) 748 m²
  1 CU 2013 juin Parcelle A 468 soit 2 000 m²
  1 PC 2014 sur parcelle A536 à Juin hors de la zone préférentielle pour 700 m²
  Droit de la commune 2012-2022 : 1,3 ha donc il reste environ 9 552 m²

- Il soulevé une incohérence au niveau de la prévision de terrain à bâtir dans la zone du bourg qui n'est pas dans une zone définit dans le SCot :
  ZONAGE DU PLU :
  Les parcelles du haut de la zone de Juin seront hors de la « patate » du SCOT et donc ne peuvent pas être ouvertes à l'urbanisation.
  Il en est de même pour la parcelle située dans le Bourg. Le Bourg n'ayant pas été définit comme zone à urbaniser dans les documents du SCoT. Il n'y a que le secteur de Juin et celui de Forest.

- Les routes secondaires 45 et 87 :
  Il manque la prescription concernant le recul obligatoire par rapport aux routes N° 45 et 87 pour lesquelles le SCOT impose un recul de 100 m (page 9 du DOG).

Les vues remarquables le long des routes secondaires sont aussi à protéger, aux endroits et dans toutes leurs longueurs indiquées au POG. Les mêmes principes de protection que pour les coupures vertes s'appliquent, mais sur une profondeur de part et d'autre de la route réduite à 100 mètres minimum, sachant que les documents d'urbanisme peuvent étendre cette profondeur de champ, selon les besoins.

Conclusions :
Après étude du PLU d'Ecoche, il est souhaitable que certaines modifications soient apportées :

- Concernant le zonage du PLU afin que les terrains à urbaniser soient dans les zones définis dans les documents du SCoT.
- Concernant les routes secondaires 45 et 87 afin que soit inscrit les prescriptions du SCoT

Oui cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil Communautaire :

- Rend un avis favorable sur le PLU d'Ecoche sous réserve que les modifications demandées ci-dessus soient apportées
- Dit que l'avis sera communiqué à M. le Maire d'Ecoche

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du..... 06 MARS 2015
Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

Le Président de la Communauté
de Communes

M René VALORGE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20150306-N2015-034-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/03/2015
Publication : 06/03/2015

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTÉ

L'an deux mil QUINZE
Le 19 Février à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 12 février 2015

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, Mme MONTANES Véronique, M FAVARD Jean-Luc, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, M ANTOINAT Guy, M POINTET Pierre, M BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie, M AUGAGNEUR Gilles, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc (arrivé à 19h10), M PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M MARC Gérard, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M PRETRE Daniel, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37 Nombre de présents : 34 Nombre de votants : 37

Excusés : M MATRAY Jean-Luc, Mme VAGINAY Hélène, Mme LAPALUS Sylvie, Mme NORHADIAN-URBAIN Sandrine.

Pouvoirs : M MATRAY Jean-Luc à Mme MONTANES Véronique, Mme LAPALUS Sylvie à M POINTET Pierre, Mme NORHADIAN-URBAIN Sandrine à M BERTHELIER Bruno.

Election d'un secrétaire de séance : Mme Mercedes CARRENO (St Denis de Cabanne)

N°2015/N°035

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DU REGLEMENT D'ATTRIBUTION CONCERNANT LES EVENEMENTS D'INTERET COMMUNAUTAIRE

Monsieur le Vice Président délégué au tourisme et à a culture présente les demandes de subventions dans le cadre du règlement d'aide aux manifestations d'intérêt communautaire.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré par 32 pour et 5 abstentions, le Conseil Communautaire :

- Décide de verser les subventions suivantes pour un montant total de 9 500 € :
  - Terrus Locus, les 6 et 7 juin 2015, marché des potiers qui a ressemblé 4 100 visiteurs en 2013. Lieu Abbaye de Charlieu. Montant des dépenses : 25 300 €. Subvention votée : 3 000 €
  - Les Férires, octobre 2015 Festival de l'humour organisé par la MJC de Charlieu avec 9 artistes. Montant des dépenses : 32 200 €. Subvention votée : 3 000 €
  - Les Nocturnes de l'Abbaye. Montant des dépenses : 10 500 €. Subvention votée : 1 500 €
  - Salon du bon vivre, 7 juin 2015, site de Ressins, géré par Ma Boutique. Cette manifestation est organisée le même week-end que Terrus Locus. Subvention votée : 2 000 €
- Dit que les dépenses sont prévues au budget principal en fonctionnement

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter du.....11 MARS 2015
Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

Le Président de la Communauté de Communes

M René VALORGE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-200035202-20150311-N2015-035-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/03/2015
Publication : 11/03/2015

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTÉ

L'an deux mil QUINZE
Le 19 Février à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 12 février 2015

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, Mme MONTANES Véronique, M FAVARD Jean-Luc, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, M ANTOINAT Guy, M POINTET Pierre, M BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie, M AUGAGNEUR Gilles, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc (arrivé à 19h10), M PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M MARC Gérard, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M PRETRE Daniel, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37 Nombre de présents : 34 Nombre de votants : 37

Excusés : M MATRAY Jean-Luc, Mme VAGINAY Hélène, Mme LAPALUS Sylvie, Mme NORHADIAN-URBAIN Sandrine.

Pouvoirs : M MATRAY Jean-Luc à Mme MONTANES Véronique, Mme LAPALUS Sylvie à M POINTET Pierre, Mme NORHADIAN-URBAIN Sandrine à M BERTHELIER Bruno.

Election d'un secrétaire de séance : Mme Mercedes CARRENO (St Denis de Cabanne)

N°2015/N°036

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DU REGLEMENT D'ATTRIBUTION CONCERNANT LES EVENEMENTS D'INTERET COMMUNAUTAIRE

Monsieur le Vice président en charge du tourisme et de la culture présente au Conseil Communautaire les demandes de subventions entrant dans le cadre du règlement d'attribution des aides pour les manifestations d'intérêt communautaire ainsi que l'avis de la commission en charge de l'instruction des dossiers.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré par 17 pour, 2 contre et 18 abstentions, le Conseil Communautaire :

- Décide de verser les subventions suivantes pour un montant total de 4 000 € :
  - Pour le Grand prix cycliste de Vougy au Comité des Fêtes de Vougy (avec un montant des dépenses : 22 631 € et un montant sollicité : 2 000 €), la Communauté apportera une aide de 2000 € en 2015.
  - Pour le tour du Pays Roannais à l'association les Fourchemolles de Nandax (le dimanche 5 juillet avec un montant des dépenses : 8 500 € et un montant sollicité : 1 700 €) le Communauté apportera une aide de 1 700 €.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter du.....04 MARS 2015
Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

Le Président de la Communauté de Communes

M René VALORGE

Charlieu-Belmont Communauté

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-200035202-20150304-N2015-036-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/03/2015
Publication : 04/03/2015

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTÉ

L'an deux mil QUINZE
Le 19 Février à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 12 février 2015

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, Mme MONTANES Véronique, M FAVARD Jean-Luc, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, M ANTOINAT Guy, M POINTET Pierre, M BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie, M AUGAGNEUR Gilles, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc (arrivé à 19h10), M PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M MARC Gérard, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M PRETRE Daniel, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37 Nombre de présents : 34 Nombre de votants : 37

Excusés : M MATRAY Jean-Luc, Mme VAGINAY Hélène, Mme LAPALUS Sylvie, Mme NORHADIAN-URBAIN Sandrine.

Pouvoirs : M MATRAY Jean-Luc à Mme MONTANES Véronique, Mme LAPALUS Sylvie à M POINTET Pierre, Mme NORHADIAN-URBAIN Sandrine à M BERTHELIER Bruno.

Election d'un secrétaire de séance : Mme Mercedes CARRENO (St Denis de Cabanne)

N°2015/N°037

OBJET : LANCEMENT DE LA CONSULTATION POUR L'ACQUISITION DES BACS POUR LE SECTEUR DE BELMONT ET DES COLONNES DE TRI SELECTIF

Monsieur le Vice-Président en charge des déchets ménagers présente les caractéristiques de ce marché qui sont les suivantes :

Forme : Marché de fournitures - Marché à bons de commande avec un maximum (estimation inférieure à 207 000 € HT).
Objet : Achat de bacs déchets ménagers lot 1, de colonnes de tri sélectif en bois lot 2 et de colonnes de tri sélectif en résine lot 3
Durée : Du 1ier juin 2015 au 31 décembre 2016. Soit 1 an et 7 mois (19 mois)
Type de procédure : M.A.P.A.

Critères d'analyse des offres :

1. La valeur technique des offres et adéquation de l'offre à la demande de la collectivité (établissement d'un mémoire justificatif précis et complet), pondération de 45 %.
2. Le prix des prestations, pondération de 40 %.
3. La valeur environnementale, innovante et sociale, pondération de 15%.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Lance la consultation selon les caractéristiques décrites ci dessus,
- Autorise le Président à signer le marché dans la limite de 207 000 € HT pour l'ensemble des lots (base quantité maximum).

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter du.....04 MARS 2015
Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

Le Président de la Communauté de Communes
M René VALORGE

Acte Certifié exécutoire
042-200035202-20150304-N2015-037-DE
Réception par le préfet : 04/03/2015
Publication : 04/03/2015

Ministère de l'Intérieur

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTÉ

L'an deux mil QUINZE
Le 19 Février à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 12 février 2015

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, Mme MONTANES Véronique, M FAVARD Jean-Luc, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, M ANTOINAT Guy, M POINTET Pierre, M BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie, M AUGAGNEUR Gilles, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc (arrivé à 19h10), M PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M MARC Gérard, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M PRETRE Daniel, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37 Nombre de présents : 34 Nombre de votants : 37

Excusés : M MATRAY Jean-Luc, Mme VAGINAY Hélène, Mme LAPALUS Sylvie, Mme NORHADIAN-URBAIN Sandrine.

Pouvoirs : M MATRAY Jean-Luc à Mme MONTANES Véronique, Mme LAPALUS Sylvie à M POINTET Pierre, Mme NORHADIAN-URBAIN Sandrine à M BERTHELIER Bruno.

Election d'un secrétaire de séance : Mme Mercedes CARRENO (St Denis de Cabanne)

N°2015/N°038

OBJET : MANDAT SPECIAL POUR FRAIS DE DEPLACEMENT DE M HENRI GROSDENIS

Monsieur le Président explique la nécessité d'engager une réflexion complète sur la facturation de la redevance déchets. Le groupe de travail sur la reprise en régie de la facturation des déchets peut recevoir un mandat spécial afin d'analyser sur site les fonctionnalités d'un outil logiciel et échanger avec des utilisateurs.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Donne un mandat spécial à M Henri GROSDENIS, Vice-Président en charge des déchets ménagers, pour conduire un groupe d'élus locaux et de techniciens sur le territoire de la Communauté de Communes Rives de Saône, le lundi 26 janvier 2015, afin d'apprécier les fonctionnalités d'un outil de facturation appliquée à la gestion d'une redevance incitative.

- Indique que les frais de repas seront pris en charge par la Communauté sur présentation d'un justificatif de paiement et ainsi un remboursement à M Henri GROSDENIS qui est autorisé à faire l'avance des frais et ce jusqu'à un montant plafond de 200 €.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter du.....11 MARS 2015
Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

Le Président de la Communauté de Communes

M René VALORGE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20150311-N2015-038-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/03/2015
Publication : 11/03/2015